

Avoir accès aux services de soins de santé dans la ville de New York, quel que soit votre statut migratoire

Questions fréquemment posées pour les New-Yorkais immigrés

Tous les New-Yorkais ont le droit d'avoir accès à des soins de santé de qualité, indépendamment de leur statut migratoire ou de leur capacité à payer. Prenez soin de vous et de votre famille, et bénéficiez de soins de santé dont vous avez besoin. De nombreux services proposés par la ville, notamment les soins de santé et les services sociaux, sont disponibles pour tous les New-Yorkais, indépendamment de leur statut migratoire.



Services de soins de santé

Où puis-je trouver des services de soins de santé à moindre coût dans la ville de New York (NYC) ?

Vous pouvez trouver des services de soins de santé à moindre coût dans un centre Health + Hospitals (H+H) de NYC près de chez vous en consultant le site nyhealthandhospitals.org ou en appelant le 844 692 4692 ou le **311**, ou bien vous pouvez trouver votre centre de soins de santé communautaire local en consultant le site findahealthcenter.hrsa.gov.

Assurance maladie

À quels régimes d'assurance maladie puis-je souscrire ?

Les New-Yorkais immigrés ont de nombreuses options d'assurance maladie. Les enfants âgés de 18 ans et moins ainsi que les femmes enceintes qui habitent dans l'État de New York peuvent souscrire à une assurance maladie quel que soit leur statut migratoire. Le Département de la santé et de l'hygiène mentale de NYC (NYC Department of Health and Mental Hygiene) dispose de conseillers certifiés en demande de souscription pouvant vous aider à déterminer votre éligibilité et à souscrire à une assurance maladie. Pour en savoir plus, appelez le **311** ou consultez nyc.gov/health/healthcoverage.

Si vous vous rendez dans un centre NYC H+H, demandez à être accompagné par un conseiller financier, qui vous aidera dans votre démarche de souscription à une assurance maladie. Vous avez le droit de bénéficier des services dans la langue de votre choix, notamment via des traductions écrites et une interprétation en personne ou par téléphone.

Vous avez également le droit de bénéficier des avantages publics, tels qu'une couverture médicale payée par le gouvernement en dehors des établissements de soins résidentiels de longue durée, sans que cela n'affecte votre demande d'immigration ou votre statut migratoire. Si vous avez des questions d'ordre juridique en matière d'immigration, appelez la ligne d'assistance téléphonique des services d'aide juridictionnelle en matière d'immigration de NYC au 800 354 0365, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, afin d'obtenir des informations fiables et de façon rapide et d'être mis en relation avec des services d'aide juridictionnelle en matière d'immigration financés par la ville, gratuits et sûrs. La ligne d'assistance est gratuite et anonyme, et l'aide est disponible dans plus de 200 langues.

NYC Care

Je ne suis pas éligible à une assurance maladie. Comment puis-je avoir accès à des services de soins de santé ?

NYC Care est un programme qui propose des services gratuits et à moindre coût aux New-Yorkais qui ne peuvent pas souscrire à une assurance maladie en raison de leur statut migratoire ou de leur capacité à payer. NYC Care n'est pas un régime d'assurance maladie. En revanche, si vous êtes inscrit au programme NYC Care, vous pouvez obtenir une carte membre vous permettant d'avoir accès à des services de soins de santé complets, de choisir votre prestataire de soins de santé primaires et de vous procurer des médicaments à moindre coût. L'ensemble des services de NYC Care sont disponibles dans chaque centre de prise en charge des patients NYC H+H, dans les cinq arrondissements, y compris dans les 11 hôpitaux et les multiples centres de santé communautaires.

Combien coûte le programme NYC Care, et comment puis-je m'inscrire ?

Les services de santé de NYC Care sont soit gratuits soit à faible coût, selon la taille et le revenu de votre foyer. Pour vous inscrire au programme NYC Care, appelez le 646 692 2273 ou demandez à rencontrer un conseiller financier dans l'un des centres NYC H+H. Pour plus d'informations, consultez le site www.nyccare.nyc.

Soins d'urgence pour les New-Yorkais n'ayant pas d'assurance maladie

Je n'ai pas d'assurance maladie mais j'ai besoin de soins d'urgence. Comment puis-je payer ces soins ?

Medicaid pour les soins d'urgence (Emergency Medicaid) aide les New-Yorkais ayant de faibles revenus et étant sans-papiers ou immigrants temporaires à payer les services de soins de santé dont ils ont besoin en cas d'urgence. Les immigrants New-Yorkais qui sont éligibles à Medicaid pour les soins d'urgence peuvent également être éligibles à la couverture de NYC Care pour financer les soins non urgents, comme les médicaments et les consultations chez leur prestataire de soins de santé.

Vous pouvez vous inscrire à Medicaid pour les soins d'urgence à tout moment en cas d'urgence ultérieure. Si vous vous rendez dans un centre NYC H+H, demandez à être accompagné par un conseiller financier, qui vous aidera à vous inscrire. Vous pouvez bénéficier de soins d'urgence dans n'importe quel hôpital de NYC, quel que soit votre statut migratoire ou votre capacité de paiement. Pour plus d'informations, appelez le 844 692 4692 ou le **311**.

Application de la loi en matière d'immigration et accès aux soins de santé

Je suis immigré et je n'ai pas de papiers. Mon prestataire de soins de santé peut-il me dénoncer aux autorités fédérales de l'immigration, comme l'agence de police pour l'immigration et le contrôle des frontières (Immigration and Customs Enforcement, ICE) ?

Les prestataires de soins de santé doivent respecter la confidentialité de leurs patients, quel que soit leur statut migratoire. Les hôpitaux et les cliniques ne peuvent pas diffuser les informations des patients sans leur autorisation, sauf si cela est requis par la législation (dans de rares cas). Pour plus d'informations sur la façon dont les prestataires de soins de santé de NYC H+H protègent la confidentialité des immigrants, consultez le site bit.ly/letter-immigrant-new-yorkers.

Que suis-je censé faire si les agents de l'ICE se rendent à l'hôpital dans lequel je bénéficie de services de soins de santé ?

Les autorités chargées de l'immigration ne peuvent pas procéder à des activités d'application de la loi dans les hôpitaux et d'autres établissements médicaux, sauf dans de très rares cas. Si vous voyez des agents de l'ICE à l'hôpital, vous n'êtes pas tenu de leur parler. Si un agent de l'ICE essaie d'entrer dans une zone privée, comme votre chambre d'hôpital, vous avez le droit de ne pas ouvrir la porte et de lui demander s'il dispose d'un mandat judiciaire (un document légal du tribunal qui a été signé par un juge). Pour plus d'informations, consultez le site nyc.gov/immigrants et recherchez « **know your rights** » (Connaissez vos droits). Si un agent de l'ICE vous retient ou retient l'un de vos proches, vous pouvez appeler la ligne téléphonique des services d'aide juridictionnelle en matière d'immigration de NYC au 800 354 0365 pour obtenir une aide juridictionnelle gratuitement et de manière sûre.